

Actes du 15^e colloque de l'AQPC

Pour s'y **R E T R O U V E R**,
P O U R se retrouver
Le renouveau de l'enseignement collégial

7D9

Le rôle des collèges dans le développement régional

par
Monique BETTEZ
professeure
Cégep d'Alma



Association québécoise
de pédagogie collégiale

Le rôle des collèges dans le développement régional

Monique Bettez, enseignante
Collège d'Alma

Les récentes approches québécoises privilégiées en matière de planification du développement régional se fondent sur le concept de développement endogène selon lequel le développement origine du milieu lui-même. Inévitablement, ce changement de perspective impose de lui-même de nouvelles mentalités individuelles au sein d'une collectivité habituée à récolter les fruits de l'interventionnisme sous toutes ses formes. Dans ce contexte, le thème de la relation éducation-développement régional mérite que l'on s'y attarde puisque l'école est reconnue comme le reflet de la culture qu'elle transmet d'ailleurs de génération en génération. Somme toute, à l'heure des États généraux de l'éducation, cette question est cruciale pour le Québec de l'an 2000.

Dans cet ordre d'idées, quelques organismes consultatifs se sont récemment exprimés quant au rôle que l'éducation est appelée à jouer en matière de développement régional. Cependant, la littérature québécoise est parcimonieuse sur ce thème et, en particulier, au sujet des moyens que les institutions doivent privilégier pour remplir adéquatement cette mission. De même, il faut admettre que l'apport scientifique est loin d'être exhaustif sur cette question. En conséquence, ce volet du développement régional demeure à définir concrètement et de façon extensive au-delà des intuitions originant du sens commun.

Plus spécifiquement, le thème du rôle du collège québécois dans le développement local et régional est de plus en plus actuel et ce, particulièrement avec le renouveau de l'enseignement collégial qui invite les institutions à s'ouvrir davantage sur leur milieu. En fait, trois questions fondamentales se posent ici. *Quelle est la nature même de l'influence du collège sur le milieu? Comment peut-on doit s'exercer cette influence sur le milieu? Pourquoi les institutions d'enseignement collégial doivent-elles se sensibiliser davantage à cette question de l'influence qu'elles exercent sur leur collectivité?*

En guise d'amorce de réponse à cette riche problématique, une analyse conceptuelle met en évidence quelques dimensions, composantes et variables identifiées au rôle de l'enseignement collégial dans le développement régional. Une fois complétée la présentation sommaire d'un modèle d'appréhension de l'influence des collèges sur le milieu, seront présentées quelques données brutes consécutives à une démarche empirique actuellement en cours au Saguenay-Lac-St-Jean. En définitive, il importe au premier chef d'alimenter le débat public afin d'en tirer un certain nombre d'enseignements au sujet de la contribution effective des collèges québécois au développement de leur collectivité. Autrement, il faut s'attendre, à plus ou moins brève échéance, à ce que les collèges soient considérés comme des témoins silencieux, c'est-à-dire des complices du mal pernicieux qui gruge les régions du Québec.

1. La problématique

L'évolution de l'intervention gouvernementale québécoise en matière de développement régional fait en sorte qu'elle est dorénavant fondée sur le modèle du développement par le bas dit "endogène". Dans ce contexte, l'institution d'enseignement supérieur est interpellée en tant qu'acteur de cette nouvelle dynamique de développement des collectivités.

1.1. Éducation et développement régional au Québec

Il y a lieu de camper quelques concepts fondamentaux et de circonscrire les enjeux du développement régional au Québec préalablement à toute discussion sur le rôle de l'éducation en cette matière.

• Le concept de développement

À prime abord, le concept de développement se réfère à la fois à un processus et à des résultats aussi bien quantitatifs que qualitatifs. En quelque sorte, le développement se réfère aux transformations multiples que sont appelés à subir les sous-systèmes social, économique et culturel de la société globale (Brémond et Gélédan 1984, Vachon 1993). Vu sous cet angle, "le développement renvoie à des facteurs, internes et externes, qui agissent sur l'évolution qualitative et quantitative de l'environnement social, économique, politique et culturel d'un espace" (Tremblay et Fontan (1994) p. 27). De même, sur le plan théorique, ces derniers auteurs synthétisent avec à-propos plusieurs définitions nuancées de la notion de développement local:

"Le développement local est une stratégie d'intervention économique par laquelle des représentants locaux des secteurs privé, public ou social travaillent à la valorisation des ressources humaines, techniques et financières d'une collectivité en s'associant au sein d'une structure sectorielle ou intersectorielle de travail, privée ou publique, dotée d'un objectif central de développement de l'emploi." (p. 134)

Il y a lieu de noter que dans le cadre qui est d'intérêt ici, le développement local apparaît plus caractéristique du milieu de vie d'un collège et de sa zone d'influence effective ce qui n'empêche pas l'institution d'enseignement collégial d'avoir un rayonnement extra-local ou régional à plusieurs égards. La nuance qui s'impose dès lors vis-à-vis du développement régional est à l'effet que l'accent est davantage porté sur la valorisation des ressources humaines.

En résumé, tant du point de vue régional que local, le développement doit être compris comme global c'est-à-dire économique, social et culturel. De plus, il résulte d'une dynamique interne c'est-à-dire de l'interaction d'acteurs diversifiés y compris les intervenants du

monde scolaire. Dans ce sens, le collège est un acteur du sous-système éducatif et se trouve effectivement interpellé dans le développement de son milieu.

• *Le développement régional au Québec*

Trois périodes marquent l'intervention de l'État en matière de développement régional. La première décennie, 1960-1970, est carrément interventionniste; celle de 1980-1990 est marquée par la régionalisation et la concertation (Gouvernement du Québec 1979, 1983, 1988) alors que le néo-libéralisme caractérise l'époque actuelle (Gouvernement du Québec 1992) amorcée depuis 1990 puisque l'État se dit dorénavant accompagnateur des initiatives régionales.

Dans le dernier énoncé de politique de développement régional, le Ministre Picotte énonce d'ailleurs un certain nombre d'enjeux prioritaires pour les prochaines années. Il s'agit de la revitalisation des milieux ruraux, le développement industriel et technologique, la gestion des ressources et la déconcentration de la population immigrante. De plus, le développement et la formation de la main-d'oeuvre, le développement touristique, le renforcement des structures municipales, le vieillissement des infrastructures et l'étalement urbain sont d'autres enjeux mis en évidence dans ce document ministériel. Dans les faits, la position ministérielle interpelle le secteur de l'éducation directement ou indirectement dans bon nombre de sphères et ce, en ce qui a trait à la qualification de la main d'oeuvre et la formation du citoyen pourvu d'une conscience sociale.

• *Le développement endogène*

Aydalot (1985) est éclairant lorsqu'il s'agit de caractériser le concept de développement endogène. Selon ses enseignements, cette récente approche du développement socio-économique, repose sur la dynamique interne du milieu par laquelle la convergence de l'action des acteurs, tant individuels qu'organisationnels, s'articule autour d'objectifs communs de mieux-être collectif. Ce qui est visé c'est la croissance de l'emploi, les innovations technologiques et les produits nouveaux générés de l'intérieur, la croissance de la capacité exportatrice fondée sur l'élargissement des capacités internes et non pas sur des besoins extérieurs. D'ailleurs, la qualité des ressources humaines demeure particulièrement interpellée dans cette dynamique de développement technologique.

En définitive, il est inféré du concept de développement endogène que l'individu, à la fois citoyen et ressource humaine, est appelé à s'impliquer davantage. En d'autres termes, la collectivité entière est sollicitée dans cette nouvelle dynamique du développement par la base et il importe que les institutions, tant privées, publiques que parapubliques, soient en mesure de situer le sens de leur contribution spécifique puisque leurs représentants sont invités à collaborer de près ou de loin au processus de planification stratégique ou, à tout le moins, à s'impliquer activement dans la mise en oeuvre des orientations alors privilégiées. Dans cet esprit, on constate donc que cette vision du développement se veut une solution proposée à la déstructuration de certaines régions périphériques du Québec (Côté, Charles 1991).

1.2. Le rôle de l'éducation dans le développement régional: état de la question au Québec

Depuis toujours, il est acquis que le sous-système éducatif apporte une contribution au développement intégral de la personne et, par conséquent, au développement social, économique et culturel de la collectivité. En effet, plusieurs écoles de pensée se sont succédées en matière d'éducation. Si toutes ces philosophies reconnaissent une fonction sociale à l'école, aucune d'entre elles ne s'est prononcée de façon explicite sur le rôle de l'éducation dans le développement régional. Tout au plus, il est permis de constater que, d'après Elias et Merriam (1980), l'humanisme classique, le courant behavioriste et la pensée néo-classique sont davantage centrés sur le développement de l'individu en tant que tel alors que la philosophie progressiste et le courant radical consacrent l'éducation comme un instrument de changement social.

Il y a lieu de circonscrire de façon plus précise ce rôle des institutions d'enseignement supérieur sur le développement de leur milieu. Ainsi, des organismes consultatifs en matière d'éducation ou de développement apportent un éclairage certain mais partiel en ce qui concerne la contribution de l'école au développement régional.

Pour un, le Conseil des affaires sociales (1992) affirme que "la formation est la condition des conditions au développement" (p. 109). Le Conseil se prononce en faveur de la formation comme "préalable à toute politique de développement" qui s'incarne, entre autres, dans "l'actualisation du potentiel intellectuel" (p.110) de l'individu sans lequel le développement du Québec pourrait difficilement se réaliser.

Selon le Conseil supérieur de l'éducation (1989), la vision endogène du développement régional rejoint les finalités mêmes de l'Éducation par le biais d'une formation de qualité de l'individu:

(...) le développement régional endogène rejoint les finalités même de l'Éducation. L'Éducation vise, faut-il le rappeler, le développement intégral des hommes et des femmes d'une société et cherche à les rendre capables de se prendre en charge et de contribuer au développement de leur collectivité. C'est dans cette perspective que, de tout temps, l'Éducation s'est efforcée d'accroître la compétence des personnes, de développer leur autonomie, leur sens critique, leur créativité et leur capacité de se prendre en charge et d'assumer de façon éclairée, leurs fonctions de citoyens et de travailleurs et leurs responsabilités sociales et économiques." (p.15)

Il ressort clairement de cet extrait que la compétence professionnelle de l'individu est assurée par l'école de même que l'actualisation des habiletés intellectuelles fondamentales du citoyen. Surtout, le Conseil exprime l'avis que ces deux variables sont essentielles au développement du milieu. De plus, le Conseil adhère à la volonté gouvernementale de développer le Québec: "(...) il est pertinent de miser sur le dynamisme local et régional, afin d'assurer le développement intégral du Québec, de renforcer sa capacité concurrentielle et de poursuivre la réduction des disparités entre les collectivités." (CSE 1989, p. 16)

Dans cet esprit, il faut retenir que le développement régional requiert la collaboration de l'école. Également, le Conseil suggère de considérer l'Éducation comme un agent de développement socio-économique régional capable de faire en sorte que les intervenants élargissent le concept de mission éducative.

"(...) l'engagement dans le développement socio-économique régional devrait être désormais consciemment envisagé comme une dimension importante de la mission éducative. Non pas comme une mission qui s'ajoute et comme de l'extérieur à la mission essentielle de formation mais comme une perspective qui imprègne l'ensemble de l'action éducative." (CSE 1989, p. 31)

Dans cet ordre d'idées, le Conseil va plus loin et signale que le développement économique interpelle l'école, c'est-à-dire chaque établissement (voire même chacun de ses acteurs) et l'ensemble des institutions à la fois: "(...) L'engagement dans le développement socio-économique doit devenir, dans toute la mesure du possible, une question institutionnelle." (CSE 1989, p. 32). Dans cette optique, le Conseil invite les établissements à se doter de projets spécifiques en matière de développement régional, en plus d'inviter les institutions à agir en partenariat avec les autres institutions d'enseignement et les autres agents économiques du milieu. Par surcroît, le Conseil émettait plus récemment un avis dans lequel il insiste sur la contribution de l'enseignement supérieur au développement de la collectivité: "L'enseignement supérieur est maintenant considéré par les analystes comme un pilier non seulement de la croissance économique, mais aussi de l'ensemble du développement de la société" (CSE 1994, p. 3).

Il est donc indéniable que l'école apporte une contribution évidente au développement des ressources humaines des régions dans notre société nord-américaine. De plus, de par sa fonction de recherche ou de services à la collectivité par exemple, l'enseignement supérieur québécois alimente les réseaux d'information du marché du travail et favorise l'innovation technologique. Mais, quoi qu'il en soit, ces quelques dimensions non exhaustives de la contribution de l'école au développement régional montrent bien que chaque institution éducative doit préciser son créneau spécifique afin de remplir le mandat attendu d'elle en matière de développement régional.

1.3. Le rôle des collèges dans le développement régional

Pour leur part, les collèges d'enseignement général et professionnel québécois, plus communément appelés cégep ou collèges, sont nés des travaux de la Commission Parent qui percevait l'éducation comme un investissement. Dans cette foulée de démocratisation de l'éducation supérieure et de valorisation de la formation technique, il s'est écoulé au sein de ces institutions d'enseignement supérieur plus de 25 années d'enseignement pré-universitaire et technique. De ce fait, la cinquantaine de collèges du Québec apporte une contribution concrète à la formation des ressources humaines dans un très grand nombre de programmes variés et ce, dans chaque région du Québec.

Par ailleurs, le nouveau proposé de l'enseignement collégial est explicite sur la nécessité des collèges de renouveler et resserrer le partenariat avec des intervenants scolaires ou socio-économiques. Si la mission de formation comme telle constitue "le centre du partenariat fondamental qui lie les collèges à la société québécoise" (MESS 1993, p. 29) d'autres dimensions sont accentuées par la réforme:

"(...) il est proposé que les pouvoirs du collège s'exercent aussi dans des activités de formation de la main d'oeuvre, de recherche, de transfert de technologie, d'aide à l'entreprise, de développement régional, de services à la communauté et de coopération internationale. Toutes ces activités prolongent ou appuient la mission fondamentale de formation et y trouvent leur justification ultime et leur principe intégrateur." (MESS 1993, p. 29)

Il est vrai que, depuis leur création, les institutions d'enseignement collégial du Québec entreprennent ici et là des actions concrètes à la fois diversifiées et disparates qui s'inscrivent plus ou moins explicitement dans une démarche de développement local et régional de leur collectivité. De même, la réforme de l'enseignement collégial réactive ce volet de l'intervention institutionnelle dans le milieu. Il faut admettre toutefois que cette volonté ministérielle d'ancrer davantage les collèges dans leur milieu en les amenant à agir comme des agents de développement socio-économique et culturel de leur collectivité est susceptible de demeurer parfois mal comprise de part et d'autre dans les institutions collégiales.

À preuve, la citation présentée ci-haut montre bien que dans l'esprit du ministère il apparaît que la mission fondamentale de formation semble distincte des activités de formation de la main d'oeuvre et de recherche; le développement régional se distinguerait de la mission de formation et se réfère à d'autres activités que le transfert de technologie, l'aide à l'entreprise et les services à la communauté. Cette ambiguïté du ministère est fort susceptible de subsister dans l'esprit des intervenants des collèges aussi bien chez les officiers que parmi les membres des autres corps d'emploi. Aussi, une telle méconnaissance du mandat des collèges en matière de développement régional pourrait rendre plus aléatoires les retombées attendues à ce chapitre par les ministères, autres conseils consultatifs ou intervenants du développement local ou régional. À tout le moins, une certaine confusion est susceptible de s'installer à l'interne.

Bref, la responsabilité de l'enseignement supérieur, et par conséquent des collèges, dans le développement des régions du Québec est sans équivoque. Toutefois, mise à part la nécessité de dispenser une formation de qualité, les propositions émises jusqu'à présent sont avares au sujet des moyens à privilégier pour actualiser les autres avenues institutionnelles à envisager et posent donc inévitablement une question cruciale pour toute institution à savoir: *comment intervenir efficacement dans le milieu afin de contribuer à un développement (économique, social et culturel) qui soit optimal?* De là, surgit inévitablement la pertinence de l'évaluation des retombées effectives de l'enseignement collégial dans le développement local et régional afin d'en tirer par la suite les leçons qui s'imposent. Préalablement, il importe cependant de cibler les facteurs de cette influence institutionnelle sur le milieu.

2. L'influence du collège québécois sur le développement local et régional

Le cadre opératoire qui soutient une cueillette de données actuellement en cours dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean se fonde sur une recension d'études exploratoires ou empiriques effectuée sur le thème de l'influence de l'institution d'enseignement supérieur dans son milieu. À ce stade-ci, il y a lieu de rappeler qu'en contexte québécois, l'enseignement supérieur se réfère aussi bien à l'université qu'au collège. De ce point de vue et compte tenu du fait que les missions respectives de ces deux ordres d'enseignement présentent bon nombre de similitudes, il apparaît pertinent d'élaborer un modèle commun à ces deux paliers du système scolaire québécois.

2.1. Un modèle d'appréhension de l'influence de l'institution d'enseignement supérieur sur le développement régional

Avant de décrire succinctement les dimensions opérationnelles de l'influence de l'institution d'enseignement supérieur sur son milieu, il s'impose de résumer les principales assises théoriques et empiriques du cadre opératoire de référence.

• Des considérations théoriques

Sur le plan théorique, Gillespie (1989) y va d'une réflexion intéressante sur le concept de "région éduquée"¹ en s'attardant avec à-propos sur l'influence des institutions d'enseignement supérieur sur la culture "éducative" régionale. Également, une revue de littérature plus que substantielle produite par le hollandais Florax (1992) s'est avérée une source précieuse. En effet, le chercheur signale que l'université a une influence sur les différents sous-systèmes d'une région à savoir les systèmes politique, démographique, économique, infrastructurel, culturel, éducationnel et social².

Par ailleurs, un certain nombre de productions écrites ont été réalisées sur le thème de la relation collège et développement régional sans toutefois véritablement apporter de considérations empiriques. À tout événement, une fois confirmé le fait que la réforme de l'enseignement collégial de 1993 raffermit le rôle de l'institution d'enseignement collégial dans le développement socio-économique du milieu, il est d'intérêt de s'approprier quelques-unes des multiples facettes de cette contribution des collèges et ce, à partir de la synthèse des variables retenues par Paquette (1988) et Bonneville (1989) dont les travaux exploratoires présentent une relative exhaustivité sur la question. Dans les faits, ces deux auteurs mettent plus particulièrement en évidence des dimensions liées au capital humain et à l'intégration de l'institution au milieu.

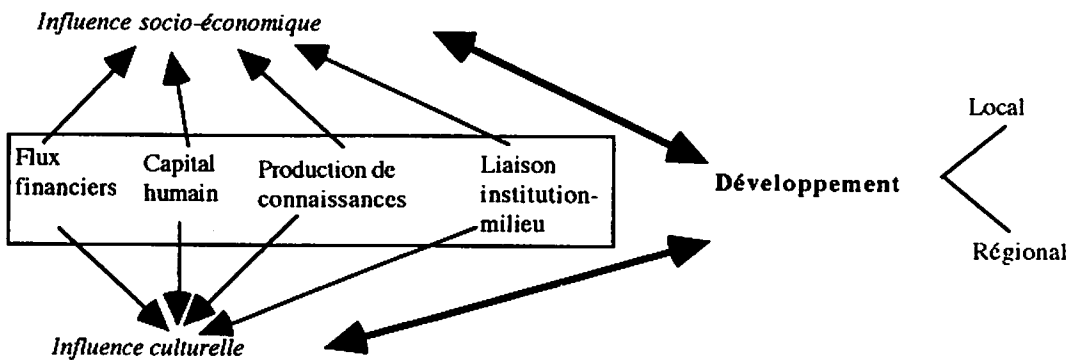
• Des études empiriques

D'un point de vue plus empirique, il appert qu'un bon nombre d'études ont été conduites ces dernières années en matière d'impact des universités dans le développement régional. C'est le cas notamment d'une équipe de l'Université Laval (Fréchette et al 1992), de l'Université de Sherbrooke (1988), de l'Université McGill (Handa et al 1993 et Handa, McCallum 1993) et de l'Université de Montréal (Martin 1990). Par ailleurs, des institutions américaines se sont également livrées à un tel exercice en ayant la même perspective économique à l'esprit. Toutefois, à ce stade-ci, seules les études de California State Polytechnic University, Pomona (Blummer, Jaques 1992) et de University of San Diego (Narwold 1994) ont été portées à notre attention. Pour l'essentiel, il y a lieu de signaler que les méthodologies de ces dernières s'inspirent des mêmes grandes lignes que les études québécoises consultées.

• Quatre domaines d'influence des institutions sur leur milieu

En somme, quatre catégories d'influence des institutions d'enseignement supérieur sur leur collectivité émergent des lectures effectuées jusqu'à présent. Ainsi, une première dimension économique est perceptible à partir des flux financiers régionaux résultant des opérations de l'institution, une seconde se réfère à la production de capital humain régional, la suivante met en évidence la production de connaissances générées par l'institution et la dernière a trait à la liaison institution-milieu comme telle. En synthèse, la figure suivante met en évidence ces quatre dimensions caractéristiques de l'influence de l'institution d'enseignement supérieur sur le développement de son milieu.

Figure 1: Impact d'une institution d'enseignement supérieur sur son milieu



2.2. Les dimensions de la contribution du collège québécois au développement régional

Chacune de ces dimensions caractéristiques de l'influence de l'institution d'enseignement supérieur sur le développement de sa collectivité mérite davantage d'élaboration afin de mettre en évidence le potentiel opérationnel de ces concepts dans une perspective de recherche. Il convient de signaler cependant que ce cadre opératoire est perfectible et évolutif à la faveur de l'expérimentation en cours.

• Une dimension économique

La perspective économique se trouve retenue ici. Ainsi, un certain nombre de retombées ou manifestations sont attribuables à la seule présence de l'institution sur le territoire et résultent de ses opérations courantes. Ces effets sont multiples et aisément quantifiables puisqu'il s'agit entre autres de flux financiers tels que les salaires versés à des résidents, les achats régionaux de biens et services de l'institution de même que les dépenses régionales de consommation des élèves desquels seront inférés les effets induits estimés au moyen d'un multiplicateur économique régional. Il convient de signaler que l'institution dispose d'une faible marge de manoeuvre sur ce plan en raison des règles budgétaires ministérielles et, par conséquent, cette dimension se réfère à des éléments qui seront considérés comme étant plus statiques.

• Une collaboration à la production de capital humain

La seconde dimension retenue se réfère à la production de capital humain régional. En effet, une contribution à l'égard du milieu peut également être observée en termes de qualification de la main d'oeuvre régionale par exemple. De ce point de vue, il s'agit d'effets qui sont davantage associés à la mission même de formation de l'institution qui dispose encore là d'une latitude limitée en raison des contraintes qui ralentissent les ajustements requis par la conjoncture économique ou autres éléments structurels. Par ailleurs, cette influence institutionnelle s'apparente aux premières manifestations, dites économiques, attribuables à la seule présence de l'institution sur le territoire, parce qu'elles se traduisent par une influence substantielle sur la vie socio-culturelle du milieu mais dont l'impact est difficilement mesurable.

Dans les faits, cette dimension comporte plusieurs variables pour lesquelles l'institution peut investir plus ou moins d'efforts à l'interne. Ces variables se rapportent, entre autres, à la quantité et à la qualité des ressources humaines rendues disponibles sur le marché du travail local ou régional et le rapport qualification-emploi qui caractérise le territoire de référence. Quant à l'amélioration du bien-être collectif, quelques variables sont alors à considérer dont l'évolution de la fréquentation scolaire et de la scolarisation, l'effectif étudiant, la persévérance aux études (la diplomation, etc.) de même que la diversité des possibilités de recyclage.

• L'impact de la production de connaissances générées par l'institution

Nul doute qu'un souci véritable de l'institution d'enseignement supérieur de favoriser l'effort de recherche peut générer des retombées substantielles dans le milieu. Aussi, qu'il s'agisse de recherche fondamentale ou appliquée, de recherche-action ou de recherche pédagogique, les effets sont perceptibles dans la collectivité et ce, aux plans économique, social et culturel. En prime s'additionnera d'ailleurs une collaboration institutionnelle à la connaissance du milieu qui s'incarnera manifestement dans un effort concret dans ce sens, par une sensibilisation à la problématique régionale ou encore dans la diffusion élargie de cette connaissance sur la collectivité. Quoi qu'il en soit, il faut percevoir cette dimension comme cruciale en raison des effets substantiels qui reposent dès lors sur une volonté institutionnelle ferme dans ce sens.

• Une quatrième dimension: la liaison institution-milieu

Enfin, la liaison institution-milieu est elle aussi ciblée comme une pièce maîtresse de l'influence des institutions sur le milieu et ce, sur la base d'un bon nombre de composantes telles que la relation institution-milieu, le partenariat, l'intérêt à générer la connaissance du milieu, les services rendus à la communauté, l'intégration à la culture locale et régionale, etc...

Cependant, toute volonté institutionnelle de rayonner dans son milieu et d'influencer le développement de la communauté est issue de la mise en œuvre d'un certain nombre de conditions favorables au sein même de l'institution. Sous ce volet de la liaison institution-milieu, c'est de la volonté politique de l'institution dont il est ici question. Cette dernière origine d'une position institutionnelle pro-active en cette matière qui s'incarne, entre autres, dans différents documents internes (plan de développement, politiques officielles, plans d'intervention, etc...). Toutefois, un consensus organisationnel est également requis sur cette question de l'intégration institution-milieu. Dans les faits, cela signifie que la culture organisationnelle de l'institution devient une variable importante. Concrètement, il s'agit de prendre le pouls de ce partage collectif d'un certain nombre de valeurs organisationnelles congruentes avec une telle volonté institutionnelle de participer activement au développement local et régional. Enfin, l'intérêt de l'institution à identifier ses forces et faiblesses en cette matière d'impact sur le milieu constitue une dernière variable attestant des facteurs internes favorables à une influence optimale du collège sur son environnement externe.

Enfin, tout comme dans le cas de l'effort institutionnel consacré à la recherche, cette dernière dimension regroupe probablement les composantes et variables les plus dynamiques puisque l'institution d'enseignement post-secondaire détient une latitude substantielle sur chacune des variables en cause pour ces deux éléments de l'influence institutionnelle sur le développement socio-économique et culturel du milieu.

2.3. Quelques notes méthodologiques

À ce moment-ci, il convient de faire le point sur une démarche systématique d'appréhension de l'influence du collège québécois sur le développement régional.

- *Une recherche de nature quantitative et qualitative*

Dans les faits, une telle démarche de recherche est de nature quantitative et qualitative à la fois. Ainsi, du point de vue de la cueillette des données comme telle, il y a lieu de signaler que la dimension 1 est exclusivement quantitative car les indicateurs recherchés sont quantifiables. Quant à la dimension 2, elle est essentiellement quantitative bien que quelques variables interpellent davantage des techniques de recherche qualitatives tandis que la dimension 3 comporte un plus large volet qualitatif. La dernière dimension, quant à elle, se réfère exclusivement à des techniques de recherche qualitatives telles l'entrevue semi-structurée et l'analyse de contenu par exemple.

- *Un territoire de référence*

Pour le moment, c'est la région 02 qui est sous observation. Ainsi, le Collège d'Alma fournit un terrain propice à une telle cueillette de données sur le thème de l'impact du collège sur le développement local et régional³. En quelque sorte, il s'agit ici d'une phase de validation du modèle qui vient d'être élaboré.

Il y a lieu également de préciser que, règle générale, les données de l'année scolaire 1993-1994 soutiennent le volet quantitatif alors que la situation des cinq dernières années documenteront la partie plus qualitative de l'étude. D'ailleurs, différents documents internes sont alors consultés et plusieurs personnes à l'emploi de l'institution ou officiers sont rencontrées afin d'obtenir les données primaires alors qu'en certaines occasions les différents services de l'institution en cause rendent disponibles des données secondaires fiables.

2.4. L'impact du collège sur le milieu: résultats partiels de recherche

Il est d'intérêt de faire état de quelques retombées associées à la présence d'une institution d'enseignement collégiale sur un territoire donné. L'objectif poursuivi ici n'est pas de présenter l'ensemble de la situation mais bien d'illustrer la pertinence des informations qui deviennent dès lors disponibles. Ainsi, les données accumulées jusqu'à présent concernent les dimensions 1 et 2 du cadre opératoire de référence et, même partielles, elles mettent en évidence quelques effets associés de près ou de loin à la présence du Collège d'Alma sur les territoires de la MRC Lac-St-Jean Est et du Saguenay-Lac-St-Jean.

- *Les flux financiers régionaux attribuables à la présence d'une institution d'enseignement collégial en région 02*

Ainsi, tel qu'en fait foi le tableau synthèse de la page suivante, l'exercice financier 1993-1994 du Collège d'Alma s'est soldé par des flux financiers régionaux de plus de 18 000 000\$ compte tenu d'une portion importante des activités spéciales à grand rayonnement dont la compilation bien qu'avancée n'est pas complètement terminée.

Tableau 1: Dimension 1 • Flux financiers 1993-1994 • Collège d'Alma (Méthodologie fortement inspirée de l'étude effectuée par l'Université de Sherbrooke en 1988)		
Variables à considérer⁴	Injection initiale	Effets induits⁵
Revenu disponible à la consommation: des employés résidents dans la région 02 ⁶ Effets directs	5 137 557\$	7 449 458\$
Achat de biens et services ⁷ : Effets indirects	2 363 332 \$	3 426 832 \$
Dépenses de consommation de la clientèle à temps complet de l'institution ⁸ : Effets indirects	4 734 094 \$	6 864 436 \$
Achat régional de biens et services par la Corporation des Services aux étudiants du Collège d'Alma ⁹ : Effets indirects	220 661\$	319 958 \$
Activités spéciales à grand rayonnement ¹⁰ organisées dans la région par des représentants de l'institution ¹¹ : Effets indirects	20 000\$	29 000\$
<i>Impacts primaires</i>	<i>12 475 644\$</i>	
	Flux financiers régionaux totaux	18 089 684\$

Ainsi, il y a lieu de signaler qu'en 93-94, 268 personnes à l'emploi du Collège d'Alma (temps complet et partiel) résident au Saguenay-Lac-St-Jean dont 220 sur le territoire de la MRC Lac-St-Jean Est. De ce fait, il est clair que les retombées économiques, sociales et culturelles associées à cette situation sont importantes bien que difficilement mesurables pour le moment.

De même, pour la même année scolaire, 118 (7,9%) des 1 495 élèves de l'institution proviennent de l'extérieur de la région 02 alors que 1 081 (71,6%) résident sur le territoire de la MRC Lac-St-Jean Est et 296 (19,8%) ailleurs au Saguenay-Lac-St-Jean. Ce constat traduit l'importance de la proximité des institutions d'enseignement collégial pour les MRC situées en région périphérique du Québec¹².

• *Le capital humain régional résultant de la formation post-secondaire dispensée en région 02*

Quant à la seconde dimension, le capital humain, seules quelques variables sont documentées pour l'instant. Entre autres, l'accessibilité aux études supérieures présente un certain intérêt à ce stade-ci en raison de l'incidence du réseau régional d'institutions d'enseignement supérieur qui est dès lors mise en évidence pour la région 02 et la MRC Lac-St-Jean Est selon le cas.

Ainsi, au chapitre de l'amélioration de la scolarisation post-secondaire, on remarque des gains importants au Lac-St-Jean Est et au Saguenay-Lac-St-Jean depuis la démocratisation de l'accès à l'éducation telle que proposée par la Commission Parent et mise en oeuvre par la suite.

Tableau 2: Taux de scolarisation post-secondaire¹³ (Études Post-secondaires¹⁴ / Population totale)	1961	1971	1976	1981	1986	1991
Québec-Province	1,59%	6,19%	10,73%	15,67%	21,76%	22,09%
Saguenay-Lac-St-Jean	0,82%	3,87%	nd	13,86%	nd	19,77%
Lac-St-Jean Est ¹⁵	0,66%	3,72%	nd	12,26%	18,81%	18,14%
Alma	0,89%	3,97%	14,90%	15,40%	21,41%	20,15%

Le territoire de référence du Collège d'Alma mérite que l'on s'y attarde de façon plus particulière. Il convient de signaler, entre autres, le retard d'Alma et de Lac-St-Jean Est¹⁶ en 1961 ainsi que le rattrapage progressif de ces zones territoriales pendant les vingt cinq années suivantes. Ces mouvements de l'indicateur sont moulés au rythme de l'implantation des institutions d'enseignement supérieur en région 02. En effet, le Collège d'Alma a vu le jour en 1970 et la formation technique y est dispensée depuis 1972 alors que l'Université du Québec à Chicoutimi a été implantée en 1969 ne cessant d'étendre sa carte des programmes depuis.

D'ailleurs, l'accroissement du taux de scolarisation post-secondaire de 1991 par rapport à celui de 1961, tel qu'en fait foi le tableau de la page suivante, laisse transparaître un saut prodigieux pour la région du Saguenay-Lac-St-Jean et la MRC Lac-St-Jean Est par rapport à l'ensemble du Québec. Vu sous cet angle, cela se traduit inévitablement par une amélioration des contextes économique, social et culturel qui se manifeste notamment dans les conditions de vie des résidents de la région 02.

Québec-Province	12,89%
Saguenay-Lac-St-Jean	30,89%
Lac-St-Jean Est ^{1 7}	26,48%
Alma	21,64%

De ce point de vue, il ne fait aucun doute que la présence du Collège d'Alma au Lac-St-Jean Est de même que celle des quatre cégeps régionaux et de l'UQAC dans le cas de la région 02 sont des facteurs-clés de cet état de fait même s'il ne s'agit pas ici du seul élément susceptible d'expliquer cette amélioration de la scolarisation post-secondaire locale et régionale.

En revanche, la diminution de la scolarisation post-secondaire de 1991 par rapport à 1986 mériterait qu'on s'y attarde au cours d'un exercice ultérieur. Pour l'instant, il est plausible d'avancer l'hypothèse de l'impact de l'exode reconnu des jeunes de la région sur cet indicateur. En conséquence, la pertinence de l'interrogation du rôle de l'éducation sur le développement de la région 02 s'affirme ici avec plus d'acuité. Dans les circonstances, il est certes évident que la suite de la collecte de données en cours concernant l'influence de l'institution d'enseignement collégial sur le capital humain local et régional apportera un éclairage supplémentaire sur cette problématique du mal-développement de la MRC Lac-St-Jean Est.

• *Un potentiel inestimable à venir pour le développement régional*

En définitive, il est clair que les retombées économiques associées à la présence du Collège d'Alma sur le territoire de la MRC Lac-St-Jean Est sont considérables. De même, un exercice plus exhaustif d'appropriation de l'influence de ces institutions en termes de capital humain permettra de mettre au jour des effets substantiels encore insoupçonnés aux plans économique, social et culturel. Tel que signalé plus tôt, ces deux premières dimensions de l'influence des collèges dans le développement régional revêtent un caractère statique puisque, rappelons-le, les institutions jouissent d'une marge de manoeuvre plus que restreinte sur ce plan.

Toutefois, il est anticipé que les données à venir mettront en relief l'importance cruciale de l'éducation supérieure à l'ère du développement autocentré. Car n'oublions pas que les deux dernières dimensions du modèle, la production de connaissances et la relation institution-milieu, interpellent des variables dynamiques pour lesquelles seule une volonté ferme de la part des institutions d'enseignement de se doter d'une intervention optimale en matière de développement local et régional peut faire une grande différence pour les régions périphériques du Québec.

Un changement de cap s'impose en région et il prend nécessairement appui sur une conscience améliorée de la part des institutions d'enseignement supérieur de leur influence sur le milieu. Par la suite, c'est de la mesure des effets de leur intervention sur la collectivité qu'émergeront les avenues de développement porteuses d'avenir pour la collectivité.

En conclusion

La discussion qui s'achève a, jusqu'à maintenant, permis de répondre à deux préoccupations. Dans un premier temps, l'exposé de la problématique a permis de situer la pertinence sociale d'un tel intérêt envers le thème du rôle du collège québécois dans le développement local et régional. En deuxième lieu, la nature même de l'influence du collège sur son milieu a été présentée par le biais d'un modèle d'appréhension de l'influence du collège sur la collectivité réalisé à partir d'une revue de littérature sur la thématique de la relation éducation supérieure-développement régional.

Même si le cadre opératoire proposé traverse présentement une phase de validation, l'expérience actuelle démontre qu'il n'en demeure pas moins un outil méthodologique bien adapté à la réalité socio-économique et culturelle contemporaine du Québec. Surtout, les quelques données brutes présentées dans la section précédente contribuent à asseoir la pertinence scientifique d'un tel exercice d'appréhension de l'impact institutionnel dans le milieu. En revanche, il y a fort à parier que des avenues futures fructueuses s'imposent dès lors pour les gestionnaires des institutions d'enseignement collégial soucieux de collaborer à un développement optimal de leur collectivité. Cependant, c'est davantage les fondements mêmes militant en faveur d'une intervention plus judicieuse des collèges dans leur communauté qui méritent d'être élaborés à ce stade-ci. Car en fin de compte, il importe de garder à l'esprit un certain nombre de réponses à la dernière interrogation annoncée au point de départ: *pourquoi les collèges du Québec doivent-ils s'impliquer davantage et de façon optimale dans le développement local et régional?*

• *L'école a une responsabilité vis-à-vis l'émergence d'une culture favorable au développement*

Cette première réponse se réfère au fait que le développement local et régional est une affaire de culture. De ce point de vue, il y a lieu de signaler que la littérature est abondante sur cette question de la relation éducation-culture. L'école a une influence déterminante sur la culture en même temps qu'elle subit l'influence culturelle de son environnement.

Dans cet ordre d'idées, Guindani et Bassand (1982) interpellent la responsabilité sociale de l'école en reconnaissant au préalable que la culture se réduit à trois dimensions fondamentales. D'abord, le champ sémantique et sémiotique est formé de l'ensemble des systèmes de symboles, de signes et de signaux qui s'incarnent notamment dans la langue, l'habitat, l'habillement et l'alimentation. Ensuite, les modes de connaissance importent également puisque la connaissance est un mode d'action sur les hommes et leur environnement. Enfin, les visions du monde, qui découlent des valeurs, modèles, normes et attitudes, fournissent un sens à l'action des hommes et leur permettent d'interpréter le monde. De plus, les chercheurs signalent encore que c'est l'interaction des intellectuels avec les acteurs socio-économiques et socio-politiques qui permet à la culture spécifique d'une collectivité de se forger une synthèse originale des trois dimensions culturelles. D'ailleurs, cette synthèse "est porteuse de la capacité créatrice et novatrice d'une collectivité, de sa faculté d'adaptation et de sa volonté d'agir elle-même sur son environnement. Bref, la culture fait exister une collectivité, elle en est la mémoire, elle contribue à forger la cohésion de ses acteurs, et elle légitime leurs actions"(Guindani et Bassand 1982 p. 22).

De cet extrait, il est inféré l'idée que le milieu ne peut véritablement se développer harmonieusement que sur la base d'une intervention optimale de la part des différents paliers scolaires dès lors préoccupés de collaborer à une culture favorable à une amélioration des conditions économiques, sociales et culturelles qui soient conformes aux aspirations collectives. Cela est d'autant plus vrai pour les collèges qui sont localisés sur des territoires MRC qui ne comptent pas sur la présence du siège social d'une université régionale car n'oublions pas que l'institution collégiale s'avère alors le niveau scolaire le plus élevé et probablement l'un des paliers les plus aptes à assumer ce leadership de réflexion critique par rapport à la convergence des acteurs du milieu vis-à-vis des orientations pré-établies.

• *Les collèges du Québec doivent amorcer une réflexion éthique et se doter d'un plan d'action*

La situation socio-économique plus ou moins désastreuse de plusieurs territoires desservis par les collèges du Québec impose des considérations éthiques qui doivent dorénavant guider les gestionnaires des institutions. La situation est pressante. Il y a urgence de favoriser la cohésion entre les institutions et intra-institutionnelle. Le défi est de taille. Ainsi, les institutions publiques, parapubliques et privées doivent être sensibles à la problématique locale, définir leur créneau respectif d'intervention locale et régionale en plus d'agir efficacement en concertation.

En revanche, les gestionnaires doivent faire en sorte que cette vision, compatible avec le développement auto-centré, soit connue et partagée à l'interne. De ce point de vue, les institutions d'enseignement collégial doivent s'inscrire systématiquement dans toute démarche collective visant à contrer la fatalité du sous-développement observé dans bon nombre de régions québécoises. Nos institutions incarnent de façon intrinsèque l'élément moteur de la synergie favorable au développement du milieu.

D'autre part, les théories et pratiques du développement local sont explicites (Cf. Vachon, Coallier 1993 et Tremblay, Fontan 1994) quant au rôle du capital humain dans l'intelligence collective. Concrètement, vu sous cet angle, il apparaît que la réforme de l'enseignement collégial actuellement en implantation est un gage d'avenir. En effet, l'évaluation des programmes et des enseignements de même que l'épreuve-synthèse de programme sont deux éléments se présentant comme des garanties d'une véritable formation fondamentale de l'élève. Ces compétences de formation fondamentale édifient la base même de tout projet collectif de développement harmonieux du milieu. Cette qualité de la formation visée par la réforme demeure sans contredit la première variable d'intérêt en ce qui concerne la contribution des collèges au développement local et régional. Des outils valides et fiables seront bientôt disponibles pour apprécier la contribution institutionnelle à l'égard de la formation de la ressource humaine et du citoyen et, par conséquent, corriger le tir lorsque nécessaire.

• *Un préalable: prendre la mesure de son influence sur le milieu*

Il est urgent que les institutions d'enseignement collégial soient sensibles à toutes les facettes de l'influence qu'elles ont sur leur collectivité. La seule prise de conscience de l'ampleur de ce phénomène encore insoupçonné est capitale. De même, le fait de diffuser à l'interne les dimensions, composantes et variables de l'influence du collège sur le milieu contribuera à susciter la nécessaire adhésion des membres du personnel à une éventuelle volonté institutionnelle d'optimiser son intervention dans la collectivité. Toutefois, la cohérence exigée des institutions en matière de développement local et régional suppose inévitablement une mesure quantitative et qualitative de cet impact. Il importe de porter un tel jugement préalablement à l'adoption de plans d'actions articulés et générateurs de la synergie locale indispensable au développement du milieu.

Quelques conséquences positives sont dès lors anticipés. Mais, l'une d'entre elles vaut à elle seule son pesant d'or. Car de telles considérations sur la relation collège-milieu présentent l'immense mérite de ramener à l'avant-plan les fondements mêmes de la réforme de l'enseignement collégial. En effet, si le renouveau propose une panoplie de moyens auxquels on résiste ou dont la pertinence est maintes fois interrogée, il est suggéré ici que plusieurs idées émises tout au long de la présente réflexion s'imposent comme des prémisses qui auraient été retenues implicitement à titre d'assises de la réforme. Si tel était véritablement le cas, n'aurait-il pas mieux valu édifier le renouveau sur ce rationnel? N'aurait-il pas été plus approprié de diffuser cet argumentaire? Quoi qu'il en soit, il n'est peut-être pas trop tard pour entreprendre un débat aussi fondamental pour le Québec, notamment dans le cas des régions pour lesquelles il n'y a pas d'avenir sans des collèges articulés et solidement ouverts sur le milieu.

Bibliographie

- Aydalot, Philippe (1985). *Économie régionale et urbaine*. Paris. *Économica*. 487 pages.
- Blummer, S and D. Jaques (1992) *Analyzing the impact of a state university on its service area: the case of Cal Poly, Pomona*. Pomona: California State University. 34 pages.
- Bonneville, Diane (1989) *Les collèges et le développement régional: Enjeux et défis*. 77 pages.
- Brémond, Gélédan (1984) *Dictionnaire des théories et mécanismes économiques*. Paris:Hatier. 490 pages.
- Conseil des affaires sociales (1992) *Un Québec solidaire: rapport sur le développement*. Boucherville: Les Éditions Gaëtan Morin. 182 pages.
- Conseil supérieur de l'éducation (1994). *L'enseignement supérieur et le développement économique*. Bibliothèque nationale du Québec. 103 pages.
- Conseil supérieur de l'éducation (1989). *Le développement socio-économique régional: un choix à raffermir en éducation*. Bibliothèque nationale du Québec. 58 pages.
- Côté, Charles (1991) *Désintégration des régions: le sous-développement durable au Québec*. Chicoutimi: Les Éditions JCL. 261 pages.
- Dion, Yves (1988) *Multiplicateur économique régional pour la région administrative Saguenay-Lac-St-Jean, Région 02*. 75 pages.
- Elias, John et Sharan Merriam (1980) *Penser l'éducation des adultes*. Montréal. Guérin. 204 pages.
- Florax, Raymond (1992) *The university: a regional booster? Economic impacts of academic knowledge infrastructure*. England: Avebury. 330 pages.
- Fréchette, Villeneuve, Boisvert et Thériault (1992) "Évaluation des retombées économiques régionales de l'Université Laval à l'aide d'un modèle calculable d'équilibre général" dans *Revue canadienne des sciences régionales*. Vol. XV:1. p. 81 à 100.
- Gillespie, Judith (1989) "The roles of higher education institutions in educating regions" Actes d'un colloque tenu à Sudbury. p. 293 à 299.
- Gouvernement du Québec (1979) *Bâtir le Québec. Énoncé de politique économique*. 522 pages.
- Gouvernement du Québec (1983) *Le choix des régions*. 132 pages
- Gouvernement du Québec (1988) *À l'heure de l'entreprise régionale*. 90 pages
- Gouvernement du Québec (1992). *Développer les régions du Québec*. Québec: Bibliothèque Nationale du Québec. 47 pages.
- Guindani, S et M. Bassand (1982) *Maldéveloppement régional et identité. Pour un développement endogène*. Lausanne: Presses polytechniques romandes. 198 pages.
- Handa, Crowley and Alfano (1993) *The economic impact of McGill University on Quebec: Inflows of funds and their effects*. Montréal: McGill University. 23 pages.
- Handa J, et J. Mc Callum (1993) *L'Université McGill créatrice de richesse pour l'économie québécoise. Étude d'impact économique*. Montréal: Université McGill. 10 pages.
- Martin, Fernand (1990) *Les retombées économiques des activités de recherche de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées*. Montréal: Université de Montréal. 23 pages.
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la science (1993) *Des collèges pour le Québec du XXI^e siècle*. Bibliothèque nationale du Québec. 39 pages.
- Narwold, Andrew (1994) *Evaluating the Economic of a University*. School of business administration. San Diego: University of San Diego. Preliminary Draft. 19 pages.
- Paquette, Normand (1988) *Les collèges et le développement régional: rétrospective et regard sur l'avenir*. 170 pages.
- Tremblay, D.G et J. M. Fontan (1994) *Le développement économique local. La théorie, la pratique, les expériences*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec et Télé-Université. 579 pages.
- Université de Sherbrooke (1988) *Proposition à la Ville de Sherbrooke à l'occasion de la Campagne de l'Université de Sherbrooke*. 22 pages.
- Vachon, Bernard et Francine Coallier (1993) *Le développement local. Théorie et pratique. Réintroduire l'humain dans la logique du développement*. Boucherville: Éditions Gaëtan Morin. 330 pages.

¹Traduction libre de "Educated Region" qui peut également céder la place à "Région cultivée".

²Florax (1992) p. 77

³Il y a lieu de noter que la cueillette de données est rendu possible grâce à la collaboration de l'UQAC et du Collège d'Alma.

⁴Données obtenues à partir de recherches dans les états financiers des institutions concernées et grâce à une collaboration exceptionnelle des autorités et des services concernés de l'UQAC et du Collège d'Alma.

⁵Compte tenu d'un multiplicateur économique régional de 1,45 tel qu'un proposé par Dion (1988)

⁶Les déductions à la source ont été soustraites de la masse salariale versée aux employés de l'institution résidents de la région 02. De même, un taux d'épargne de 8,2% a été considéré afin d'obtenir le revenu disponible à la consommation.

⁷Chaque poste de dépenses a été analysé par le directeur des services administratifs du Collège d'Alma afin de connaître la proportion régionale d'achat de biens et services.

⁸Le barème des dépenses du Régime des prêts et bourses du Québec a été appliqué selon le lieu de résidence des 1 495 élèves de l'institution en 93-94.

⁹Selon les informations fournies par les Services aux étudiants du Collège d'Alma.

¹⁰À compléter au fur et à mesure de l'avancement de l'étude en cours.

-
- ¹¹ Le directeur du Service de planification socio-économique et d'urbanisme de Ville d'Alma estime à 100,00\$ par jour le montant des dépenses de consommation réalisées par les visiteurs à Alma et les environs.
- ¹² Sur cette question de l'importance de la proximité des collèges pour l'accès aux études supérieures, se référer aux travaux du Groupe ÉCOBES du Cégep de Jonquière.
- ¹³ Données obtenues à partir des Recensements de Statistiques Canada
- ¹⁴ Toutes études post-secondaires avec ou sans diplôme.
- ¹⁵ Ne correspond pas tout à fait au territoire MRC pour les recensements antérieurs à 1991. Quelques localités ayant peu d'incidence sur les tendances se sont ajoutées au territoire MRC Lac-St-Jean Est en 1991.
- ¹⁶ Comté jusqu'en 1986 et MRC en 1991
- ¹⁷ Se référer à la remarque précédente.